



Jean- Baptiste Lamarck

Article "FACULTÉ"
NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE,
appliquée aux arts, à l'agriculture,
à l'économie rurale et domestique, à la médecine, etc.
Par une société de naturalistes et d'agriculteurs.
Volume 11, p 8-18

1817

Réalisation :
Pôle HSTL du CRHST, 2001
Unité Mixte de Recherche CNRS / Cité des sciences et de l'industrie, Paris
<http://www.crhst.cnrs.fr>

Ouvrage numérisé à partir de l'exemplaire conservé à la Bibliothèque centrale du
Muséum national d'histoire naturelle
cote Y1 3026 -- 11

Numérisation : Claudia Zudini, Raphaël Bange
sous la direction de Pietro Corsi
pour <http://www.lamarck.net>

Réalisé dans le cadre du portail Internet *Hist-Sciences-Tech* :

>> HistSciences >
>> Tech >

FACULTÉ.

Nom donné à un pouvoir particulier qu'un objet considéré possède en soi, et conséquemment qui lui est propre. Ainsi, toute faculté est un pouvoir, celui de faire ou d'opérer quelque chose ; et ce pouvoir est le propre du corps, ou de l'organe, ou du système d'organes en qui on l'observe. Il subsiste dans ces objets, tant que l'ordre de choses qui y donne lieu n'est pas détruit.

D'après cette définition, il est évident qu'il n'y a que les corps vivans qui aient des facultés ; qu'aucun corps inorganique qu'aucune matière quelconque, ne sauroit avoir en propre la moindre faculté ; que, conséquemment, tout corps non vivant, toute matière quelle qu'elle soit, n'a que des qualités, que des propriétés, et jamais le pouvoir de faire quelque chose, sinon accidentellement.

Si cette définition est fondée, elle a sans doute une grande importance ; car, dès qu'on la prendra en considération, elle seule pourra ramener diverses parties de nos théories physiques actuelles, dans la vraie route à suivre pour avancer solidement nos connoissances à l'égard des faits que ces parties

considèrent. Je reprendrai ce sujet, mais après avoir exposé rapidement ce qui concerne les facultés des corps vivans, et avoir montré que ce sont des phénomènes purement organiques.

Le premier objet essentiel à considérer ici, est la nécessité de distinguer les facultés générales, c'est-à-dire, celles qui sont communes à tous les corps vivans, d'avec celles qui sont particulières à certains de ces corps. Voy. la *Philosophie zoologique*, vol. 2, p. 113.

Des facultés qui sont générales aux corps vivans. C'est un fait certain et suffisamment connu, que les corps vivans possèdent des facultés qui leur sont communes, et qu'à cet égard il n'y a aucune exception ; tandis que l'on connoît différens corps vivans doués de certaines facultés qu'eux seuls possèdent, et qu'en effet l'on chercheroit vainement dans les autres. Il y a donc, parmi les corps vivans, des facultés qui sont réellement générales, et d'autres qui sont tout-à-fait particulières à certains d'entre eux. Dans l'instant, nous citerons les unes et les autres, les distinguant entre elles et dans leur cause.

Les facultés générales des corps dont il s'agit, sont assurément le propre de la vie ; puisque tout corps animé par la vie, en est dès lors doué. Or, comme je l'ai suffisamment démontré, la vie n'est point un être ; mais c'est, dans le corps qui en est doué, un ordre de choses qui y permet une

succession de mouvemens qu'une cause, toujours active, sait alors y produire.

On a donné le nom d'*organisation* à l'ordre de choses en question, observé dans tout corps vivant ; mais l'on n'a pas fait attention que l'organisation n'est elle-même qu'une des conditions de la vie, et qu'il faut encore reconnoître la cause capable d'y exciter et d'y entretenir des mouvemens. L'organisation, quelle qu'elle soit, n'est qu'un objet passif ; ne remplit, tant qu'elle conserve son intégrité essentielle, que la moitié des conditions ; et la cause qui l'anime, en y excitant une succession de mouvemens, lui est tout-à-fait étrangère.

Ainsi, la vie elle-même est un phénomène organique qui s'opère dans un corps qui en offre les conditions, s'y maintient tant que ces conditions subsistent, et qui en produit plusieurs autres qui font les *facultés* communes à tous les corps qui en jouissent.

Maintenant, pour concevoir la véritable source de ces facultés des corps vivans, il importe de considérer que la vie, se composant essentiellement de mouvemens, est réellement une *force* ; et que cette force donne des pouvoirs, car toute force en possède et en communique. Or, les *facultés*, soit des corps qui en présentent de générales, soit des organes ou des systèmes d'organes qui en possèdent de particulières,

sont des pouvoirs qui opèrent les phénomènes qu'on observe ; les uns, communs à tous les corps vivans, les autres, particuliers à certains d'entre eux.

La *nature* elle-même, qui opère tant de choses, qui a, par conséquent, un si grand pouvoir, n'est qu'un ordre de choses général, sans cesse animé de mouvemens qui sont inaltérables dans leur source, variés selon les circonstances, et tous assujettis à des lois. Aussi y ai-je comparé la vie ; mais celle-ci amène sa propre destruction, tandis que la nature sera éternelle, s'il plait à son sublime auteur qu'elle le soit. V. la 6e partie de l'Introduction de *l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*.

Puisque les corps vivans possèdent des *facultés* qui leur sont communes à tous, facultés qui sont évidemment le propre de la vie ou celui des pouvoirs qu'elle donne ; si la vie peut exister dans des corps où l'organisation est réduite à la plus grande simplicité [comme dans les *infusoires*], c'est-à-dire, dans des corps qui n'ont pas un seul organe particulier, mais qui remplissent seulement les conditions essentielles à l'exécution des

mouvemens vitaux ; il s'ensuit nécessairement que les facultés générales des corps vivans n'exigent, pour leur production, aucun organe particulier. On observe, effectivement, ces facultés dans toutes les organisations, quelque simples ou quelques compliquées qu'elles soient, tant que la vie les anime ; et si, après les organisations les plus simples, on en trouve d'autres qui sont graduellement plus compliquées en organes particuliers divers, c'est parce que celles-ci possèdent non-seulement les facultés générales que donne la vie, mais en outre des facultés particulières que les premières ne sauroient avoir.

Les *facultés communes* à tous les corps vivans, c'est-à-dire, celles dont ils sont exclusivement doués, et qui constituent autant de phénomènes qu'eux seuls peuvent produire, sont :

1° De se *nourrir* à l'aide de matières étrangères incorporées ; de l'assimilation continuelle d'une partie de ces matières, qui s'exécute en eux ; enfin, de la fixation des matières assimilées, laquelle répare, d'abord (1) avec surabondance, en-
[ensuite]

(1) Dans la jeunesse d'un individu, l'assimilation, et par suite la nutrition, s'exécutent avec une surabondance telle que, non-seulement elles opèrent parfaitement les réparations, mais en outre que leur excédant, fixé successivement partout et en son lieu propre, exécute alors l'accroissement de l'individu. Cet excès de nutrition diminue ensuite graduellement, et s'anéantit à un certain terme de la durée de la vie. La nutrition alors ne fait que suffire aux réparations ; elle devient après, peu à peu et de plus en plus insuffisante ; les forces alors vont en diminuant ; les organes acquièrent une rigidité croissante ; la

suite plus ou moins complètement, les pertes de substances que font ces corps dans tous les temps de leur vie active ;

2° De composer leur corps, c'est-à-dire, de former eux-mêmes les substances propres qui le constituent, avec des matériaux qui en contiennent seulement les principes, et que les matières alimentaires leur fournissent particulièrement ;

3° De se développer et de s'accroître jusqu'à un certain terme, particulier à chacun d'eux, sans que leur accroissement résulte de l'apposition à l'extérieur des matières qui se réunissent à leur corps ;

4° Enfin, de se régénérer eux-mêmes ; c'est-à-dire, de produire d'autres corps qui leur soient en tout semblables. (*Philosophie zoologique*, vol. 2, p. 115.)

Ce sont là les facultés de tous les corps vivans sans exception ; et ces corps sont les seuls qui en aient de semblables. Ainsi, qu'un de ces corps, végétal ou animal, ait une organisation fort simple, ou qu'il en ait une très-composée ; qu'il soit de telle classe, ou de tel ordre, etc. ; il possède essentiellement les quatre facultés que je viens d'énoncer. On peut donc dire qu'elles constituent

les phénomènes essentiels que ces corps nous présentent.

Je renvoie à la *Philosophie zoologique* (vol. 2, p. 116 et suivantes), pour le développement et l'aperçu des moyens que la nature emploie pour donner exclusivement aux corps vivans, la faculté de produire ces quatre sortes de phénomènes.

Si, parmi les *facultés* que nous offrent les corps vivans, l'on en observe qui leur sont généralement communes, et d'autres qui ne sont que le propre de certains d'entre eux, il est donc nécessaire de distinguer les facultés générales de celles qui ne sont que particulières. On sent, en effet, qu'il doit résulter de cette distinction, plus de facilité pour remonter à la source et aux causes de ces deux sortes de facultés.

Des facultés qui sont particulières à certains corps vivans.

De même que c'est un fait positif que tous les corps qui jouissent de la vie, possèdent les quatre facultés exposées ci-dessus, c'en est un autre tout aussi certain, que beaucoup de corps doués de la vie, possèdent des facultés qui leur sont particulières, et dont d'autres sont entièrement dépourvus. Les oiseaux, en général, ont la faculté de s'élever dans le sein de l'air, de s'y soutenir pendant un temps quelconque,

et d'y exécuter des locomotions plus ou moins grandes, tandis que beaucoup d'autres animaux n'ont nullement cette faculté. Quantité d'animaux vivent habituellement dans l'air, à la surface de la terre, et quantité de ces êtres vivent dans les eaux et périroient s'ils restoient à l'air libre. Beaucoup ont des *sens* divers ; ceux qui n'en possèdent qu'un petit nombre, voient au moins et palpent les objets ; d'autres, en outre, entendent les bruits, distinguent les odeurs, les saveurs ; et ces animaux emploient les sensations qu'ils éprouvent ; pour satisfaire à leurs besoins, se diriger vers leur proie, se guider dans la fuite d'un danger, dans la recherche d'un bien-être, etc. Quantité sont privés de sens, n'éprouvent point de sensation, ne sauroient se diriger après aucune proie, et cependant conservent aisément leur existence, parce que tout ce qui leur est nécessaire se trouve toujours à leur portée. Enfin, beaucoup d'animaux peuvent varier leurs actions pour satisfaire à leurs différens besoins ; inventer des ruses nouvelles pour s'emparer de leur proie, de nouveaux moyens pour échapper au danger, pour obtenir tout ce qui est favorable à leur bien-être ; et beaucoup encore agissent toujours de même, dans les mêmes circonstances ; emploient constamment les mêmes moyens dans tout ce qu'ils ont à faire, et ne sauroient y en substituer d'autres. Il y a donc des animaux qui possèdent des facultés, dont d'autres

sont dépourvus. Ce sont-là les *facultés particulières* dont j'entends parler ; et, certes, il en existe un grand nombre qu'il seroit inutile de détailler ici.

Si certains animaux possèdent des facultés qui leur soient véritablement exclusives, il est évident que ces animaux doivent ces facultés, qu'eux seuls possèdent, à des causes qui n'ont aucune existence dans d'autres animaux, à des organes dont ceux-ci sont réellement privés. Leurs facultés sont donc particulières, et les organes qui y donnent lieu, le sont pareillement. On sait, d'ailleurs, que l'organisation suffisante à l'existence de la vie dans un corps, ne l'est pas pour donner à ce corps les facultés qu'on observe ailleurs ; puisque l'on connoît des corps vivans tout-à-fait dépourvus de quantité de facultés dont d'autres corps vivans jouissent.

Ainsi, la vie peut exister dans l'organisation la plus simple, la plus réduite ; dans celle qui n'a besoin d'aucun organe particulier pour que les mouvemens vitaux puissent être excités en elle ; et celle-là, dès lors, offre, dans le corps qui en est doué, les facultés communes à tous les corps vivans ; tandis que l'organisation plus composée de beaucoup d'autres corps doués de la vie, présente, outre les facultés générales de ces corps, d'autres facultés d'autant plus nom- [nombreuses]

breuses et plus éminentes, qu'elle est plus compliquée d'organes particuliers divers.

D'après les observations que j'ai consignées dans mes différens ouvrages, et particulièrement dans ma *Philosophie zoologique*, ainsi que dans l'*Introduction* de mon *Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres*, j'ai montré que le phénomène actif de la vie tendoit, sans cesse, à en amener successivement beaucoup d'autres ; que, conséquemment, cette tendance de la vie dans un corps, consistant toujours à varier les mouvemens excités, à multiplier et diversifier les canaux des fluides, composoit et compliquoit graduellement l'organisation, depuis celle qui est dans sa plus grande simplicité, jusqu'à celle qui offre la plus grande complication, le plus d'organes divers, et qui donne aux corps vivans, dans ce cas, les facultés les plus nombreuses, parmi lesquelles il y en a qui sont admirables par leur éminence.

Il s'ensuit de ce fait important, que l'observation constate, à l'égard des corps doués de la vie, que toute *faculté* particulière à certains corps vivans, est évidemment le produit d'un organe ou d'un système d'organes qui y donne lieu, et que cet organe ou ce système d'organes est réellement particulier à ces corps. Il s'ensuit, en outre, que la faculté qu'il procure, ayant une fois été obtenue, doit se retrouver dans tous les corps

vivans à organisation plus composée, puisque, dans l'ordre de la nature, la composition de l'organisation ne rétrograde pas.

Cependant, la cause qui a modifié les opérations de la nature, et qui les modifie encore sans cesse, c'est-à-dire, les *circonstances* très-diverses dans lesquelles elle a opéré et où elle opère encore, ayant changé la direction de ses actes ; ceux des organes particuliers obtenus et qui sont les moins essentiels, ont subi des altérations, des avortemens plus ou moins complets ; et, dans ce dernier cas, ont tout à fait disparu, ainsi que la faculté qu'ils produisoient. Mais les organes ou systèmes d'organes de première importance, une fois obtenus, se sont trouvés moins exposés que les autres aux *influences des circonstances*, n'en ont éprouvé que des modifications sans pouvoir être détruits, et la composition croissante de l'organisation a reçu son exécution entière.

Parmi les *facultés particulières* que possèdent beaucoup d'animaux différens, il en faut nécessairement distinguer de deux sortes ; savoir :

1° Les *facultés constantes* et de première importance, comme celles qui sont dues à des organes ou des systèmes d'organes, par le résultat unique du pouvoir de la vie, et que la cause modifiante n'a jamais la puissance d'anéantir ;

2° Les *facultés altérables* et d'importance inférieure, comme celles qui sont dues à des organes obtenus autant par l'influence des circonstances que par le pouvoir de la vie, et que d'autres circonstances maintenues peuvent ensuite altérer et même détruire.

Cette distinction que j'ai oubliée dans ma *Philosophie zoologique*, où cependant les principes qui la fondent se trouvent exposés, est nécessaire pour accorder les faits avec la théorie qui les explique, et je m'empresse de la consigner ici. Indiquons maintenant, pour exemple, plusieurs des facultés particulières observées parmi les animaux, en distinguant les deux sortes dont je viens de parler.

Les *facultés constantes* et de première importance qu'on observe parmi les animaux, celles qui sont dues à des organes particuliers ; uniques résultats du pouvoir de la vie, et que l'influence des circonstances ne sauroit anéantir, sont principalement :

1° De digérer des alimens ;

2° De respirer par un organe spécial ;

3° D'exécuter des mouvemens de parties ou des actions, par des organes musculaires ;

4° De sentir ou de pouvoir éprouver des sensations ;

5° De se multiplier par la génération sexuelle ovipare ou ovo-vivipare ;

6° D'exécuter, par leurs fluides essentiels, une véritable circulation ;

7° D'avoir, dans un degré quelconque, de l'*intelligence*, c'est-à-dire, des idées ; d'être capable d'attention ; de pouvoir comparer, juger, etc. ;

8° Enfin, de se reproduire par la génération vivipare, c'est-à-dire, par celle qui donne la vie active à l'embryon dans l'instant même qu'il est fécondé.

Chacune de ces facultés particulières, une fois obtenue, ne rétrograde jamais, et se retrouve toujours, mais avec les perfectionnemens acquis, dans les organisations supérieures à celles qui l'ont d'abord offerte. Passons maintenant à l'exposé des facultés particulières d'un ordre inférieur.

Les *facultés altérables* et d'importance inférieure, comme celles qui sont dues à des organes particuliers obtenus autant par l'influence des circonstances que par le pouvoir de la vie, et que d'autres circonstances maintenues peuvent ensuite altérer et même anéantir, sont principalement :

1° Celle de locomotion, par des organes particuliers, tels que :

Des *pattes*, pour marcher, courir ou sauter sur la terre ;

Des *ailles*, pour se soutenir et traverser des espaces dans le sein de l'air ;

Des *nageoires*, pour se déplacer dans les eaux ;

Des *membranes*, entre les doigts, pour faciliter les déplacements sur l'eau, ou entre les membres, pour exécuter de grands sauts dans l'air, ou même le vol.

2° Celle de palper les objets, à l'aide d'organes qui particularisent le sens du toucher, tels que :

Des *antennes*, dans les insectes, etc. ;

Des *tentacules*, dans les mollusques gastéropodes, trachélipodes, etc. ;

Des *filets tentaculiformes*, dans les conchifères, etc.

3° Celle de saisir les objets, soit pour s'y attacher, soit pour s'en emparer comme proie, à l'aide de bras tentaculaires, tels que :

Ceux des céphalopodes, des cirrhipèdes, de différens polypes, de diverses radiaires, etc.

4° Celle d'exécuter, sur des alimens concrets, soit des déchiremens qui les divisent, soit une véritable mastication, à l'aide :

De *mandibules* ou de mâchoires ;

De *dents adhérentes* ou enchâssées, etc.

5° Celle d'attaquer et de se défendre, à l'aide :

De *dents*, de *griffes*, de *cornes*, etc.

6° Celle de se communiquer, entre individus semblables, des idées qui font connoître une proie aperçue, qui avertissent d'un danger présent, qui désignent des besoins d'amour, qui menacent de colère et de vengeance, etc., à l'aide :

De sifflemens divers ;

De sons variés ou d'inflexions de la voix ;

De chants particuliers ou de signes exprimés par des mouvemens de parties ;

De sons articulés pour suffire à la communication d'une multitude d'idées différentes que les besoins accrus ont fait naître.

Je n'ai pas besoin de dire qu'il y a quantité d'autres facultés particulières de cet ordre, que je n'ai point citées, et que j'ai dû passer sous silence. Il me suffit d'avoir indiqué des exemples parmi les principales de ces facultés, et d'avoir montré que celles-ci, ainsi que celles que je nomme *constantes* et qui sont de première importance, sont toutes le propre de certains animaux, et non celui de tous les animaux existans.

Assurément les *facultés* qui sont particulières à certains animaux, sont, comme je viens de le dire, le produit d'organes particuliers qui y donnent lieu, d'organes que tous les animaux ne possèdent point ; et ce n'est, sans doute, qu'en

exécutant leurs fonctions que ces organes peuvent donner lieu aux actes de ces facultés. Or, qui ne sent que, lorsque l'organe sera lésé par une cause quelconque, sa fonction sera proportionnellement altérée dans son exécution, et qu'alors la faculté le sera pareillement dans l'exécution de ses actes ! Cela est certainement conforme à tout ce que l'on observe à cet égard.

Ici, relativement aux facultés des corps vivans, je n'ajouterai rien de plus : mais je vais rappeler une particularité qu'embrasse la définition que j'ai donnée de ces objets au commencement de cet article, parce qu'elle présente une considération qu'il est très-important de ne point perdre de vue.

Digression utile à l'occasion des facultés. La faculté d'un corps, ou de quelqu'une de ses parties, n'étant que le pouvoir d'opérer quelque chose, et ce pouvoir ne recevant son exécution qu'à l'aide de celle d'une fonction organique ; il s'ensuit que toute faculté, que tout pouvoir de cette sorte, ne peut appartenir qu'à des corps vivans ; que, conséquemment, tout corps inorganique, toute matière, quelle qu'elle soit, n'a que des qualités, que des propriétés, et n'a jamais en propre le pouvoir de faire quelque chose.

Certes, le *mouvement* ne peut être le propre

d'aucune sorte de matière, en un mot, ne peut être celui d'aucun corps quelconque. Or, sans mouvement, aucune action, aucun phénomène ne sauroit se produire. Les corps organisés, eux-mêmes, ne sauroient offrir aucun phénomène qui leur fût propre, s'ils n'étoient animés par la vie. Aussi, lorsqu'après la mort d'un individu ; son corps s'altère, fermente, se décompose, etc., les phénomènes qu'il présente alors ne lui appartiennent plus, aucune fonction ne s'exécute plus en lui ; ce n'est plus qu'un corps passif ; et c'est à des causes étrangères à ce corps, qu'il faut attribuer les mouvemens qui s'exécutent dans ses parties, et qui amènent plus ou moins promptement les changemens qu'on y observe.

Cependant, nos théories physiques modernes supposent à diverses matières, des facultés de mouvement comme leur étant propres. Elles attribuent, aux unes, celle de repousser ou d'écarter les corps ; aux autres, celle de les attirer, etc. Selon ces théories, le *calorique* est une matière tellement active en elle-même, c'est-à-dire, par sa nature, qu'en pénétrant les corps, elle repousse de toute part leurs parties, les écarte les unes des autres, et bientôt dilate ces corps, les liquéfie ou les volatilise, après avoir détruit l'aggrégation de leurs parties, si elle ne peut les dénaturer en place. Le *fluide électrique* et le *fluide magnétique* ont aussi en propre

suivant les mêmes théories, les facultés de repousser, d'attirer, etc.

Sans doute, c'est d'après des faits très-positifs et bien constatés qu'on a établi, comme principes, ces résultats d'observation. Néanmoins, ces prétendus principes ne peuvent être que des erreurs, quoiqu'ils soient appuyés sur des faits certains, parce qu'on n'a pas fait attention que les facultés de mouvement attribuées aux matières que je viens de citer, ne sont qu'accidentelles, que circonstanciées, et non réellement propres à ces matières ; enfin, parce qu'il ne peut être vrai qu'aucune matière, quelle qu'elle soit, puisse avoir en elle-même du mouvement, de l'activité, en un mot, la faculté de faire quelque chose.

Mais, dira-t-on, les fluides cités ne se montrent jamais que dans un état d'activité, un état de pouvoir. Cela se peut : mais que doit-on en conclure, sinon que nous n'avons de moyens pour les observer, que lorsqu'ils sont dans cet état.

L'air atmosphérique, fortement comprimé dans

un fusil à vent, a le pouvoir, dès qu'on lâche la détente, de chasser une balle à une grande distance, et même de lui faire percer une planche de médiocre épaisseur. Oseroit-on dire, d'après cela, que le propre de l'air soit d'avoir du mouvement ! non : l'ayant observé, dans d'autres circonstances, on s'est convaincu qu'il n'en a aucun par lui-même. Or, je demande s'il est impossible qu'il y ait des matières que nous ne puissions apercevoir que lorsqu'elles sont dans un état de mouvement par des causes hors d'elles.

Quant à moi, je suis très-persuadé qu'il en existe qui sont tout-à-fait dans ce cas ; et ce que j'ai publié sur la *matière du feu*, sur les différens états dans lesquels elle peut se trouver par diverses causes, en un mot, sur le *calorique* (1), fait voir que ce calorique n'a les facultés qu'on lui observe, qu'accidentellement ; qu'il cesse progressivement de les posséder à mesure qu'il les exerce ; qu'on ne peut obtenir nulle part un degré soutenu de chaleur, qu'en y faisant affluer continuellement du nouveau calorique, chaque portion agissante arrivant promptement à un affoiblissement graduel

(1) Voyez dans l'*Introduction de l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*, à la page 171, et surtout dans la note de cette page, mes principes à ce sujet. Voyez aussi, dans mes *Mémoires de physique et d'histoire naturelle*, les paragraphes 332 à 338, offrant les principaux développemens de ma *Théorie du feu*. Ce sujet a trop d'importance pour qu'on néglige de prendre en considération toute vue qui tend à y répandre du jour. La matière du feu, dans quelque état qu'elle soit, joue un si grand rôle dans la plupart des faits que nous observons !

d'action qui lui feroit atteindre l'état d'inactivité propre à cette matière, comme à toute autre, si le calorique, entretenu dans les milieux environnans par une cause connue, ne la maintenoit au même état.

C'est donc un principe de toute évidence, et, en même temps, l'un des premiers et des plus importants de la physique, que le mouvement ne sauroit être le propre d'aucune matière ; qu'il est tout-à-fait étranger à toutes celles qui existent ; et qu'il est un de ces objets créés qui font partie de l'ordre de choses que nous nommons la *nature* ; ce que j'ai démontré dans la sixième partie de *l'Introduction de l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres*.

Si, néanmoins, méconnoissant ce principe, on persiste à suivre de fausses routes qui obligent d'entasser hypothèses sur hypothèses, à mesure que l'on pénètre dans le vaste détail des faits observés, on obscurcira la science en l'encombrant d'erreurs ; et la difficulté de la recommencer, de la rétablir dans l'état d'où elle ne devoit pas sortir, en un mot, de se rapprocher des vérités à découvrir, deviendra alors insurmontable.

Il y a donc quelque importance à considérer la définition que j'ai donnée du mot *faculté*, au commencement de l'article qui le concerne. V. les articles IDÉE, INSTINCT, INTELLIGENCE, FONCTIONS ORGANIQUES.